

---

# États financiers du Régime d'épargne-études Génération

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

---

---

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Annexe du portefeuille	7-13
Notes annexes	14-24
Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études	25
Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études	26

---

# Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints du Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Les ACGI, qui administre le Régime, a adopté des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») est l'auditeur externe du Régime. Deloitte a procédé à l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer son opinion aux titulaires du Régime concernant ces états financiers.



Alex Manickaraj  
Chef de la direction

Le 24 juin 2021  
Toronto (Ontario)

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des titulaires du Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global »),

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne-études Génération (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2021 et 2020, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 mars 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 28 juin 2021

## Régime d'épargne-études Génération

### États de la situation financière

Aux 31 mars 2021 et 2020

		<b>2021</b>	2020
	Notes	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		<b>54 096 751</b>	32 266 154
Placements à la juste valeur	6	<b>717 129 301</b>	717 204 502
Somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	4	—	990 136
Montant à recevoir pour les titres vendus		—	19 816 231
Subventions à recevoir	2	<b>1 180 111</b>	1 280 845
Dividendes à recevoir		<b>144 816</b>	81 607
Intérêts à recevoir		<b>3 660 717</b>	3 636 012
		<b>776 211 696</b>	775 275 487
<b>Passif</b>			
Créditeurs		<b>1 442 298</b>	1 021 365
Montant à payer pour les titres achetés		—	18 401 506
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	4	<b>85 768</b>	366 872
Somme à verser à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	4	<b>2 256 774</b>	—
Somme à verser au distributeur – Corporation REEE Global	4	—	5 467 044
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	4	<b>638 659</b>	179 612
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		<b>771 788 197</b>	749 839 088
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :</b>			
Cotisations des souscripteurs	5	<b>466 469 089</b>	468 711 858
Cumul des subventions gouvernementales		<b>189 047 815</b>	188 866 021
Plus-value latente des placements		<b>22 011 229</b>	13 249 555
Revenu de placement cumulé et non distribué et profits réalisés sur les placements		<b>94 260 064</b>	79 011 654
		<b>771 788 197</b>	749 839 088

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

## Régime d'épargne-études Génération

### États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

	Note	2021 \$	2020 \$
<b>Produits</b>			
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études		19 162 658	18 103 934
Dividendes		2 049 116	1 665 988
Profits réalisés à la cession de placements		14 827 856	7 650 729
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements		8 761 674	(8 846 603)
		<b>44 801 304</b>	<b>18 574 048</b>
<b>Charges</b>			
Frais d'administration	4	11 057 608	10 449 659
Honoraires d'audit		196 974	194 481
Autres charges		53 051	64 753
Comité d'examen indépendant		22 100	11 050
		<b>11 329 733</b>	<b>10 719 943</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation</b>		<b>33 471 571</b>	<b>7 854 105</b>

### États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

	Notes	2021 \$	2020 \$
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice</b>		<b>749 839 088</b>	<b>738 415 039</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation</b>		<b>33 471 571</b>	<b>7 854 105</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>			
Cotisations des souscripteurs reçues	5	44 938 770	54 118 535
Subventions gouvernementales reçues :	2		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)		8 472 435	11 157 391
Bon d'études canadien (« BEC »)		1 489 325	1 825 900
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« SEEFCB »)		(2 400)	62 400
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)		409 057	2 697
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS »)		(3 008)	(4 495)
		<b>55 304 179</b>	<b>67 162 428</b>
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>			
Remboursement des cotisations des souscripteurs		(47 181 539)	(45 801 373)
Paiements aux bénéficiaires :			
Subventions gouvernementales		(10 183 614)	(9 279 666)
Revenus sur les subventions gouvernementales		(2 270 984)	(1 994 768)
Revenus sur les cotisations des souscripteurs		(7 190 504)	(6 516 677)
		<b>(66 826 641)</b>	<b>(63 592 484)</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice</b>		<b>771 788 197</b>	<b>749 839 088</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

## Régime d'épargne-études Génération

### Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

	2021	2020
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation	<b>33 471 571</b>	7 854 105
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation de la (moins-value) plus-value latente des placements	<b>(8 761 674)</b>	8 846 603
(Profits) réalisés à la cession de placements	<b>(14 827 856)</b>	(7 650 729)
(Augmentation) de la somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	<b>(3 246 910)</b>	(148 873)
Diminution des subventions à recevoir	<b>100 734</b>	454 243
(Augmentation) des intérêts à recevoir	<b>(24 705)</b>	(248 612)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	<b>(63 209)</b>	18 169
Augmentation des créditeurs	<b>420 933</b>	122 159
(Diminution) augmentation du montant à payer pour les titres achetés	<b>(18 401 506)</b>	18 401 506
Diminution (augmentation) du montant à recevoir pour les titres vendus	<b>19 816 231</b>	(19 816 231)
(Diminution) augmentation de la somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	<b>(281 104)</b>	208 091
Augmentation (diminution) de la somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	<b>459 047</b>	(920)
(Diminution) augmentation de la somme à verser au distributeur – Corporation REEE Global	<b>(5 467 044)</b>	1 274 485
Achat de placements	<b>(546 153 739)</b>	(521 671 925)
Produit de la vente de placements	<b>576 312 290</b>	525 345 241
	<b>33 353 059</b>	12 987 312
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs (versées) reçues, déduction faite des frais	<b>(2 242 769)</b>	8 317 161
Subventions gouvernementales reçues	<b>10 365 409</b>	13 043 893
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	<b>(19 645 102)</b>	(17 791 111)
	<b>(11 522 462)</b>	3 569 943
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>21 830 597</b>	16 557 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>32 266 154</b>	15 708 899
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>54 096 751</b>	32 266 154
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :</b>		
Intérêts reçus	<b>19 137 953</b>	17 959 999
Dividendes reçus	<b>1 985 907</b>	1 549 854

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.



## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs – (65,51 %)</b>			
<b>Titres du gouvernement fédéral – 6,12 %</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 mars 2025	4 020 000	4 074 472	4 258 989
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,750 %, échéant le 15 juin 2030	5 940 000	5 898 539	5 872 046
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,900 %, échéant le 15 septembre 2026	6 425 000	6 539 116	6 615 501
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,350 %, échéant le 15 juin 2027	2 000 000	1 978 600	2 105 020
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 décembre 2023	3 450 000	3 440 151	3 633 575
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,650 %, échéant le 15 décembre 2028	6 190 000	6 559 461	6 617 481
Gouvernement du Canada, 1,000 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	645 000	588 210	639 634
Gouvernement du Canada, 1,250 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2030	5 300 000	5 683 508	5 175 397
Gouvernement du Canada, 2,750 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2048	10 402 000	13 766 411	12 117 082
		<u>48 528 468</u>	<u>47 034 725</u>
<b>Titres de gouvernements provinciaux – 21,17 %</b>			
Province de la Colombie-Britannique, 2,800 %, échéant le 18 juin 2048	1 000 000	921 540	1 010 760
Province de la Colombie-Britannique, 2,950 %, échéant le 18 décembre 2028	3 508 000	3 970 372	3 778 818
Province de la Colombie-Britannique, 2,950 %, échéant le 18 juin 2050	10 635 000	12 539 440	11 115 596
Province du Manitoba, 4,600 %, échéant le 5 mars 2038	3 915 000	4 851 578	4 886 625
Province de Nouvelle-Écosse, 2,100 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	10 750 000	10 603 696	11 034 983
Province de l'Ontario, 2,800 %, échéant le 2 juin 2048	17 960 000	19 062 306	17 947 787
Province de l'Ontario, 3,500 %, échéant le 2 juin 2043	11 650 000	12 281 468	13 091 338
Province de l'Ontario, 4,700 %, échéant le 2 juin 2037	750 000	915 025	955 613
Province de l'Ontario, 5,600 %, échéant le 2 juin 2035	14 765 000	19 473 411	20 174 010
Province de l'Ontario, 6,500 %, échéant le 8 mars 2029	27 625 000	37 908 098	36 711 415
Province de Québec, 2,750 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2027	9 634 000	9 926 773	10 299 613
Province de Québec, 3,750 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	22 382 000	24 600 908	24 565 140
Province de Québec, 5,000 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	5 255 000	7 007 108	7 134 241
Province de Saskatchewan, 5,000 %, échéant le 5 mars 2037	427 000	567 697	553 076
		<u>164 629 420</u>	<u>163 259 015</u>
<b>Titres de gouvernements municipaux – 1,19 %</b>			
Ville de Montréal, 2,750 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	8 620 000	8 895 840	9 160 991
		<u>8 895 840</u>	<u>9 160 991</u>
<b>Titres d'institutions financières – 10,11 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,100 %, échéant le 2 février 2028	1 945 000	1 931 243	2 089 377
Banque de Montréal, 2,370 %, échéant le 3 février 2025	900 000	899 991	935 001
Banque de Montréal, 2,700 %, échéant le 9 décembre 2026	6 108 000	6 324 828	6 462 630
Banque de Montréal, 3,190 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2028	1 935 000	1 931 053	2 090 052
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,290 %, échéant le 28 juin 2024	4 078 000	3 930 241	4 241 365
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,980 %, échéant le 17 avril 2023	1 150 000	1 157 774	1 203 924
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,970 %, échéant le 11 juillet 2023	1 500 000	1 550 025	1 575 255
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 %, échéant le 26 mai 2025	1 885 000	1 901 400	2 034 820
FPI Propriétés de Choix, 3,556 %, échéant le 9 septembre 2024	3 587 000	3 581 393	3 835 651
CPPIB Capital Inc., 1,950 %, échéant le 30 septembre 2029	10 000 000	9 962 100	9 972 200
CPPIB Capital Inc., 3,000 %, échéant le 15 juin 2028	4 550 000	4 664 735	4 933 201
Fortified Trust, 2,558 %, échéant le 23 mars 2024	2 200 000	2 206 455	2 300 386
Great-West Lifeco Inc., 6,670 %, échéant le 21 mars 2033	1 505 000	1 967 309	2 005 759
Banque HSBC Canada, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2023	1 935 000	1 938 599	2 041 444
Banque Manuvie du Canada, 2,844 %, échéant le 12 janvier 2023	1 950 000	1 934 771	2 022 482
Société Financière Manuvie, 3,049 %, échéant le 20 août 2029	6 359 000	6 463 446	6 732 782

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres d'institutions financières – 10,11 % (suite)</b>			
Banque Nationale du Canada, 1,957 %, échéant le 30 juin 2022	1 000 000	1 025 690	1 019 050
Banque Royale du Canada, 1,936 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2025	2 600 000	2 600 000	2 653 326
Banque Royale du Canada, 2,333 %, échéant le 5 décembre 2023	2 010 000	1 946 685	2 087 847
La Banque Toronto-Dominion, 3,060 %, échéant le 26 janvier 2032	5 035 000	5 492 279	5 277 737
La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, échéant le 25 juillet 2029	6 691 000	6 850 567	7 084 832
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	4 110 000	4 326 237	4 402 961
Wells Fargo & Company, 3,184 %, échéant le 8 février 2024	900 000	961 146	951 345
		<u>75 547 967</u>	<u>77 953 427</u>
<b>Titres de sociétés – 15,60 %</b>			
407 International Inc., 3,600 %, échéant le 21 mai 2047	2 030 000	1 955 117	2 115 625
AltaLink LP, 3,399 %, échéant le 6 juin 2024	1 927 000	1 966 026	2 061 061
Apple Inc., 2,513 %, échéant le 19 août 2024	2 100 000	2 042 488	2 201 577
Bell Canada, 2,900 %, échéant le 12 août 2026	5 336 000	5 236 439	5 584 978
Bell Canada, 3,350 %, échéant le 22 mars 2023	8 119 000	8 353 239	8 460 160
Bell Canada, 3,800 %, échéant le 21 août 2028	1 935 000	1 896 958	2 107 022
Brookfield Renewable Partnership Inc, 3,380 %, échéant le 15 janvier 2030	4 305 000	4 281 623	4 566 443
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,200 %, échéant le 31 juillet 2028	3 943 000	4 189 071	4 225 516
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,950 %, échéant le 22 septembre 2045	1 905 000	1 976 399	2 084 565
Canadian National Resources, 3,550 %, échéant le 3 juin 2024	1 250 000	1 343 113	1 328 750
CU Inc., 4,801 %, échéant le 22 novembre 2021	1 840 000	1 944 880	1 889 882
Enbridge Gas Inc., 3,510 %, échéant le 29 novembre 2047	2 100 000	1 958 529	2 160 648
Enbridge Inc., 4,240 %, échéant le 27 août 2042	5 501 000	5 472 608	5 506 061
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 %, échéant le 9 août 2046	2 500 000	2 700 650	2 525 875
George Weston limitée, 4,115 %, échéant le 17 juin 2024	1 851 000	2 002 782	1 984 809
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,750 %, échéant le 17 octobre 2039	2 200 000	2 196 964	2 055 570
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,040 %, échéant le 21 septembre 2022	2 832 000	2 904 341	2 910 730
Honda Canada Finance Inc., 2,500 %, échéant le 4 juin 2024	1 645 000	1 732 251	1 712 461
Honda Canada Finance Inc., 2,537 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2023	4 541 000	4 588 208	4 686 812
Husky Energy Inc., 3,550 %, échéant le 12 mars 2025	1 140 000	1 121 851	1 194 173
Hydro One Inc., 5,360 %, échéant le 20 mai 2036	3 165 000	3 936 360	4 017 461
John Deere Canada Funding Inc., 2,700 %, échéant le 17 janvier 2023	1 970 000	1 943 970	2 044 131
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,860 %, échéant le 12 septembre 2023	685 000	723 703	743 485
McDonald's Corporation, 3,125 %, échéant le 4 mars 2025	1 270 000	1 241 857	1 352 753
Metro Inc., 3,390 %, échéant le 6 décembre 2027	4 046 000	4 155 551	4 360 455
NAV Canada, 3,293 %, échéant le 30 mars 2048	2 010 000	1 949 929	2 038 442
North West Redwater Partnership, 2,800 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	2 000 000	2 151 300	2 063 820
Pembina Pipeline Corporation, 3,310 %, échéant le 1 <sup>er</sup> février 2030	2 500 000	2 703 350	2 565 450
Pembina Pipeline Corporation, 4,020 %, échéant le 27 mars 2028	3 083 000	3 098 236	3 357 479
Pepsico Inc., 2,150 %, échéant le 6 mai 2024	2 065 000	1 965 001	2 130 357
Rogers Communications Inc., 3,650 %, échéant le 31 mars 2027	6 915 000	7 752 149	7 417 236
Suncor Énergie Inc., 3,100 %, échéant le 24 mai 2029	1 700 000	1 695 937	1 750 218
TELUS Corporation, 3,625 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2028	3 615 000	3 992 130	3 887 246
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 17 janvier 2025	3 337 000	3 409 256	3 607 330
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 10 mars 2026	2 500 000	2 680 895	2 719 250
The Walt Disney Company, 2,758 %, échéant le 7 octobre 2024	2 045 000	2 001 082	2 152 915
Toronto Hydro Corporation, 3,540 %, échéant le 18 novembre 2021	1 900 000	1 943 700	1 935 701
Toyota Credit Canada Inc., 2,700 %, échéant le 25 janvier 2023	1 960 000	1 927 072	2 029 266

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres de sociétés – 15,60 % (suite)</b>			
TransCanada Pipelines, 3,000 %, échéant le 18 septembre 2029	2 500 000	2 627 365	2 558 200
TransCanada Pipelines, 3,300 %, échéant le 17 juillet 2025	3 734 000	3 996 547	3 983 842
Verizon Communications, 2,500 %, échéant le 16 mai 2030	2 250 000	2 245 838	2 211 612
		<u>118 004 765</u>	<u>120 289 367</u>
<b>Fonds négociés en bourse – 5,16 %</b>			
FINB BMO S&P 500	374 016	15 662 190	20 499 817
iShares Core MSCI US Quality Dividend Index ETF	86 482	1 927 155	2 057 407
iShares Core S&P U.S. Market Index ETF	177 967	5 543 983	6 812 577
iShares MSCI Multifactor ETF	158 224	4 328 262	5 292 593
iShares Nasdaq 100 Index ETF	18 336	1 171 627	1 877 606
Vanguard S&P 500 Index ETF	50 306	2 885 758	3 349 373
		<u>31 518 975</u>	<u>39 889 373</u>
<b>Actions – 4,84 %</b>			
Mines Agnico Eagle Limitée	5 212	344 513	378 652
Alimentation Couche-Tard inc., catégorie B	25 671	836 767	1 040 189
Altius Minerals Corporation	21 644	251 299	324 876
ARC Resources Ltd	18 626	119 906	143 793
Banque de Montréal	7 138	701 427	799 599
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 701	1 699 913	1 784 753
Société aurifère Barrick	21 927	768 591	546 640
BCE Inc.	21 784	1 214 795	1 235 807
Boyd Group Services Inc.	405	90 521	86 241
Brookfield Asset Management, catégorie A	24 473	1 062 065	1 368 041
CAE Inc.	13 120	257 868	469 827
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	12 686	1 385 359	1 850 127
Canadian Natural Resources	11 031	463 510	428 554
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	3 198	832 482	1 535 040
CCL Industries Inc., catégorie B	6 000	355 598	417 120
CGI inc.	10 091	837 638	1 056 326
Colliers International Group	2 952	187 856	364 513
Dollarama Inc.	5 474	257 164	303 916
Enbridge Inc.	27 803	1 269 166	1 272 821
Fairfax Financial Holdings Ltd.	365	178 248	200 221
First Quantum Minerals Ltd.	9 767	125 906	233 920
Firstservice Corporation	982	169 339	183 182
Fortis Inc.	9 306	430 522	507 456
Franco-Nevada Corporation	3 125	324 718	492 156
Intact Corporation financière	5 149	594 294	792 946
Les Compagnies Loblaw limitée	10 514	680 228	738 083
Magna International Inc.	3 575	250 927	395 681
Société Financière Manuvie	31 152	752 560	842 038
Morneau Shepell Inc.	9 409	283 346	311 532
Northland Power Inc.	12 208	297 016	556 074
Nutrien Ltd.	14 313	867 995	968 990
Onex Corporation	5 542	479 857	433 163
Pembina Pipeline Corporation	4 599	209 980	166 944
Power Corporation du Canada	12 641	333 361	417 532
Prairiesky Royalty Ltd.	26 655	537 891	361 175

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Actions – 4,84 % (suite)</b>			
Restaurant Brands International Inc.	5 156	383 703	421 400
Rogers Communications Inc., catégorie B	10 586	655 837	613 458
Banque Royale du Canada	25 213	2 529 306	2 921 430
Saputo inc.	9 461	397 773	357 531
Shaw Communications Inc., catégorie B	16 883	430 360	551 736
Shopify Inc., catégorie A	1 021	781 291	1 416 566
Financière Sun Life inc.	8 698	474 071	552 410
Suncor Énergie Inc.	14 489	520 109	380 626
Suncor Énergie Inc.	17 823	790 876	468 210
TC Energy Corporation	17 084	963 911	984 209
Ressources Teck Limitée, catégorie B	7 985	232 962	192 199
TELUS International (Cda) inc.	2 800	89 621	98 980
Thomson Reuters Corporation	3 712	353 693	408 654
Toromont Industries Ltd.	5 155	312 302	495 859
La Banque Toronto-Dominion	31 771	2 308 023	2 603 952
Waste Connections Inc.	7 316	780 412	993 294
Westshore Terminals Investment	18 193	361 534	352 944
Wheaton Precious Metals Corporation	9 184	287 761	440 832
WSP Global Inc.	1 324	116 117	158 297
		<u>32 222 288</u>	<u>37 420 515</u>
<b>Titres de placement immobilier – 0,02 %</b>			
Fiducie de placement immobilier Granite	2 404	187 380	183 714
		<u>187 380</u>	<u>183 714</u>
<b>Certificat de placement garanti – 1,30 %</b>			
VersaBank, 4,500 %, échéant le 3 août 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
		<u>10 000 000</u>	<u>10 000 000</u>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs</b>			
		<u>489 535 103</u>	<u>505 191 127</u>
<b>Placements des subventions gouvernementales – (27,48 %)</b>			
<b>Titres du gouvernement fédéral – 2,68 %</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 mars 2025	1 630 000	1 648 882	1 726 904
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,750 %, échéant le 15 juin 2030	2 375 000	2 358 423	2 347 830
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,900 %, échéant le 15 septembre 2026	3 505 000	3 601 246	3 608 923
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,350 %, échéant le 15 juin 2027	850 000	840 905	894 634
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,550 %, échéant le 15 décembre 2023	1 650 000	1 644 636	1 737 797
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,650 %, échéant le 15 décembre 2028	2 515 000	2 658 353	2 688 686
Gouvernement du Canada, 1,000 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	882 000	804 437	874 662
Gouvernement du Canada, 2,750 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2048	5 789 000	7 663 305	6 743 490
		<u>21 220 187</u>	<u>20 622 926</u>
<b>Titres de gouvernements provinciaux – 9,19 %</b>			
Province de la Colombie-Britannique, 2,950 %, échéant le 18 décembre 2028	1 052 000	1 190 659	1 133 214
Province de la Colombie-Britannique, 2,950 %, échéant le 18 juin 2050	4 527 000	5 337 930	4 731 575
Province du Manitoba, 4,600 %, échéant le 5 mars 2038	1 591 000	1 971 188	1 985 854
Province de Nouvelle-Écosse, 2,100 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	4 363 000	4 302 764	4 478 663
Province de l'Ontario, 2,800 %, échéant le 2 juin 2048	8 290 000	8 878 464	8 284 363
Province de l'Ontario, 3,500 %, échéant le 2 juin 2043	5 225 000	5 397 582	5 871 437
Province de l'Ontario, 4,700 %, échéant le 2 juin 2037	375 000	458 355	477 806
Province de l'Ontario, 5,600 %, échéant le 2 juin 2035	6 930 000	9 139 908	9 468 736
Province de l'Ontario, 6,500 %, échéant le 8 mars 2029	12 395 000	17 078 738	16 471 963

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres de gouvernements provinciaux – 9,19 % (suite)</b>			
Province de Québec, 2,750 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2027	3 920 000	4 041 697	4 190 833
Province de Québec, 3,750 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	9 362 000	10 283 653	10 275 169
Province de Québec, 5,000 %, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2041	2 397 000	3 137 897	3 254 191
Province de Saskatchewan, 5,000 %, échéant le 5 mars 2037	192 000	255 264	248 690
		<u>71 474 099</u>	<u>70 872 494</u>
<b>Titres de gouvernements municipaux – 0,48 %</b>			
Ville de Montréal, 2,750 %, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2026	3 503 000	3 615 096	3 722 848
		<u>3 615 096</u>	<u>3 722 848</u>
<b>Titres d'institutions financières – 4,38 %</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,100 %, échéant le 2 février 2028	915 000	908 509	982 920
Banque de Montréal, 2,370 %, échéant le 3 février 2025	400 000	399 996	415 556
Banque de Montréal, 2,700 %, échéant le 9 décembre 2026	2 423 000	2 505 911	2 563 679
Banque de Montréal, 3,190 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2028	910 000	908 144	982 918
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,290 %, échéant le 28 juin 2024	1 304 000	1 260 540	1 356 238
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,980 %, échéant le 17 avril 2023	700 000	704 732	732 823
BCIMC Realty Corporation, 3,000 %, échéant le 31 mars 2027	1 000 000	992 890	1 059 540
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,970 %, échéant le 11 juillet 2023	600 000	620 010	630 102
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 %, échéant le 26 mai 2025	885 000	892 420	955 340
FPI Propriétés de Choix, 3,556 %, échéant le 9 septembre 2024	1 454 000	1 448 188	1 554 791
CPPIB Capital Inc., 1,950 %, échéant le 30 septembre 2029	4 500 000	4 482 945	4 487 490
CPPIB Capital Inc., 3,000 %, échéant le 15 juin 2028	1 850 000	1 903 640	2 005 807
Fortified Trust, 2,558 %, échéant le 23 mars 2024	680 000	680 000	711 028
Great-West Lifeco Inc., 6,670 %, échéant le 21 mars 2033	695 000	908 530	926 247
Banque HSBC Canada, 3,245 %, échéant le 15 septembre 2023	905 000	906 683	954 784
Banque Manuvie du Canada, 2,844 %, échéant le 12 janvier 2023	915 000	907 854	949 011
Société Financière Manuvie, 3,049 %, échéant le 20 août 2029	2 561 000	2 605 372	2 711 536
Banque Nationale du Canada, 1,957 %, échéant le 30 juin 2022	400 000	410 276	407 620
Banque Royale du Canada, 1,936 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mai 2025	1 200 000	1 200 000	1 224 612
Banque Royale du Canada, 2,333 %, échéant le 5 décembre 2023	945 000	915 233	981 600
La Banque Toronto-Dominion, 3,060 %, échéant le 26 janvier 2032	2 013 000	2 195 821	2 110 047
La Banque Toronto-Dominion, 3,224 %, échéant le 25 juillet 2029	2 631 000	2 724 014	2 785 861
La Banque Toronto-Dominion, 3,226 %, échéant le 24 juillet 2024	1 745 000	1 829 625	1 869 384
Wells Fargo & Company, 3,184 %, échéant le 8 février 2024	415 000	443 195	438 676
		<u>32 754 528</u>	<u>33 797 610</u>
<b>Titres de sociétés – 6,68 %</b>			
407 International Inc., 3,600 %, échéant le 21 mai 2047	935 000	900 574	974 438
AltaLink LP, 3,399 %, échéant le 6 juin 2024	890 000	908 037	951 917
Apple Inc., 2,513 %, échéant le 19 août 2024	1 000 000	969 961	1 048 370
Bell Canada, 2,900 %, échéant le 12 août 2026	2 149 000	2 103 132	2 249 272
Bell Canada, 3,350 %, échéant le 22 mars 2023	3 243 000	3 332 201	3 379 271
Bell Canada, 3,800 %, échéant le 21 août 2028	910 000	892 109	990 899
Brookfield Renewable Partners, 3,380 %, échéant le 15 janvier 2030	1 752 000	1 742 497	1 858 399
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,200 %, échéant le 31 juillet 2028	1 608 000	1 706 960	1 723 213
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, 3,950 %, échéant le 22 septembre 2045	895 000	928 545	979 363
Canadian National Resources, 3,550 %, échéant le 3 juin 2024	595 000	639 322	632 485
CU Inc., 4,801 %, échéant le 22 novembre 2021	860 000	909 020	883 315
Enbridge Gas Inc., 3,510 %, échéant le 29 novembre 2047	970 000	904 652	998 014
Enbridge Inc., 4,240 %, échéant le 27 août 2042	2 141 000	2 126 891	2 142 970
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 %, échéant le 9 août 2046	1 000 000	1 075 412	1 010 350

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres de sociétés – 6,68 % (suite)</b>			
George Weston limitée, 4,115 %, échéant le 17 juin 2024	740 000	800 680	793 495
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 2,750 %, échéant le 17 octobre 2039	1 020 000	1 018 592	953 037
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 3,040 %, échéant le 21 septembre 2022	1 515 000	1 555 064	1 557 117
Honda Canada Finance Inc., 2,500 %, échéant le 4 juin 2024	760 000	800 310	791 168
Honda Canada Finance Inc., 2,537 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2023	1 728 000	1 746 381	1 783 486
Husky Energy Inc., 3,550 %, échéant le 12 mars 2025	535 000	526 483	560 423
Hydro One Inc., 5,360 %, échéant le 20 mai 2036	1 258 000	1 584 882	1 596 830
John Deere Canada Funding Inc., 2,700 %, échéant le 17 janvier 2023	1 000 000	988 651	1 037 630
Les Compagnies Loblaw limitée, 4,860 %, échéant le 12 septembre 2023	315 000	332 798	341 895
McDonald's Corporation, 3,125 %, échéant le 4 mars 2025	595 000	581 815	633 770
Metro Inc., 3,390 %, échéant le 6 décembre 2027	1 644 000	1 689 243	1 771 772
NAV Canada, 3,293 %, échéant le 30 mars 2048	930 000	902 235	943 160
North West Redwater Partnership, 2,800 %, échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027	1 000 000	1 075 650	1 031 910
Pembina Pipeline Corporation, 3,310 %, échéant le 1 <sup>er</sup> février 2030	1 000 000	1 081 340	1 026 180
Pembina Pipeline Corporation, 4,020 %, échéant le 27 mars 2028	1 254 000	1 255 358	1 365 644
Pepsico Inc., 2,150 %, échéant le 6 mai 2024	950 000	904 011	980 068
Rogers Communications Inc., 3,650 %, échéant le 31 mars 2027	2 710 000	3 037 385	2 906 828
Suncor Énergie Inc., 3,100 %, échéant le 24 mai 2029	800 000	798 088	823 632
TELUS Corporation, 3,625 %, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2028	1 465 000	1 618 364	1 575 329
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 17 janvier 2025	1 350 000	1 390 921	1 459 364
TELUS Corporation, 3,750 %, échéant le 10 mars 2026	1 000 000	1 064 220	1 087 700
The Walt Disney Company, 2,758 %, échéant le 7 octobre 2024	820 000	799 525	863 271
Toronto Hydro Corporation, 3,540 %, échéant le 18 novembre 2021	890 000	910 470	906 723
Toyota Credit Canada Inc., 2,700 %, échéant le 25 janvier 2023	920 000	904 544	952 513
TransCanada Pipelines, 3,000 %, échéant le 18 septembre 2029	1 100 000	1 152 239	1 125 608
TransCanada Pipelines, 3,300 %, échéant le 17 juillet 2025	1 515 000	1 621 893	1 616 369
Verizon Communications, 2,500 %, échéant le 16 mai 2030	1 250 000	1 247 688	1 228 673
		50 528 143	51 535 871
<b>Fonds négociés en bourse – 2,11 %</b>			
FINB BMO S&P 500	153 395	6 422 554	8 407 580
iShares Core MSCI U.S. Quality Dividend Index ETF	35 807	798 644	851 849
iShares Core S&P Market Index ETF	71 402	2 223 674	2 733 269
iShares MSCI Multifactor ETF	65 512	1 793 766	2 191 376
iShares Nasdaq 100 Index ETF	7 348	469 238	752 435
Vanguard S&P 500 Index ETF	20 223	1 161 301	1 346 447
		12 869 177	16 282 956
<b>Actions – 1,95 %</b>			
Mines Agnico Eagle Limitée	2 093	138 338	152 056
Alimentation Couche-Tard inc., catégorie B	10 323	336 766	418 288
Altius Minerals Corporation	8 691	100 957	130 452
ARC Resources Ltd.	7 478	48 138	57 730
Banque de Montréal	2 867	283 834	321 161
La Banque de Nouvelle-Écosse	9 116	687 962	716 700
Société aurifère Barrick	8 825	309 196	220 007
BCE Inc.	8 748	486 872	496 274
Boyd Group Services Inc.	162	36 208	34 496
Brookfield Asset Management, catégorie A	9 840	431 208	550 056
CAE Inc.	5 268	103 582	188 647
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	5 094	562 435	742 909
Canadian Natural Resources	4 430	186 489	172 106
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	1 284	338 474	616 320

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Actions – 1,95 % (suite)</b>			
CCL Industries Inc., catégorie B	2 409	143 188	167 474
CGI inc.	4 052	339 176	424 163
Colliers International Group	1 184	75 347	146 200
Dollarama inc.	2 198	103 378	122 033
Enbridge Inc.	11 165	509 334	511 133
Fairfax Financial Holdings Ltd.	146	71 288	80 088
First Quantum Minerals Ltd.	3 932	50 704	94 171
Firstservice Corporation	394	67 943	73 497
Fortis Inc.	3 747	173 321	204 324
Franco-Nevada Corporation	1 255	131 748	197 650
Intact Corporation financière	2 068	239 387	318 472
Les Compagnies Loblaw limitée	4 222	273 386	296 384
Magna International Inc.	1 436	100 769	158 936
Société Financière Manuvie	12 510	304 541	338 145
Morneau Shepell Inc.	3 778	113 774	125 090
Northland Power Inc.	4 902	119 626	223 286
Nutrien Ltd.	5 755	349 925	389 613
Onex Corporation	2 225	192 997	173 906
Pembina Pipeline Corporation	1 847	84 312	67 046
Power Corporation du Canada	5 076	133 874	167 660
Prairiesky Royalty Ltd.	10 703	213 384	145 026
Restaurant Brands International Inc.	2 070	154 107	169 181
Rogers Communications Inc., catégorie B	4 255	263 929	246 577
Banque Royale du Canada	10 125	1 021 748	1 173 183
Saputo inc.	3 795	159 534	143 413
Shaw Communications Inc., catégorie B	6 779	172 971	221 538
Shopify Inc., catégorie A	411	314 537	570 234
Financière Sun Life inc.	3 493	190 563	221 840
Suncor Énergie Inc.	12 976	527 984	340 880
TC Energy Corporation	6 860	386 470	395 205
Ressources Teck Limitée, catégorie B	3 207	93 372	77 192
TELUS International (Cda) inc.	1 100	35 208	38 885
Thomson Reuters Corporation	1 490	141 981	164 034
Toromont Industries Ltd.	2 070	125 795	199 113
La Banque Toronto-Dominion	12 759	939 672	1 045 727
Waste Connections Inc.	2 937	315 668	398 757
Westshore Terminals Investment	7 305	144 767	141 717
Wheaton Precious Metals Corporation	3 688	116 656	177 024
WSP Global Inc.	533	46 764	63 725
		<u>12 993 587</u>	<u>15 029 724</u>
<b>Titres de placement immobilier – 0,01 %</b>			
Fiducie de placement immobilier Granite	965	75 217	73 745
		<u>75 217</u>	<u>73 745</u>
<b>Total des placements des subventions gouvernementales</b>		<u>205 530 034</u>	<u>211 938 174</u>
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales – 92,98 %</b>			
Trésorerie – 1,05 %		695 065 137	717 129 301
Équivalents de trésorerie – 5,97 %		7 448 963	7 448 963
		<u>47 312 880</u>	<u>46 647 788</u>
<b>Total du portefeuille de placements – 100 %</b>		<u>749 826 980</u>	<u>771 226 052</u>

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

31 mars 2021 et 2020

---

### 1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne-études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social, en vertu des lois du Canada. La Fondation continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« Les ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100, Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Fondation et Les ACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études versés proviennent du revenu tiré des cotisations des souscripteurs.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de Les ACGI le 24 juin 2021.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

#### *Mode de présentation*

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

#### *a) Comptabilisation, évaluation et classement*

Le Régime classe ses placements dans des titres de créance et des titres de capitaux propres ainsi que dans des fonds d'investissement à capital variable en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées selon la juste valeur. Le Régime gère également ces actifs financiers avec l'objectif de réaliser des flux de trésorerie au moyen de ventes. Le Régime ne s'est pas prévalu de l'option prévoyant de désigner irrévocablement certains de ses titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.



## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### a) *Comptabilisation, évaluation et classement (suite)*

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des instruments et ils sont initialement évalués à la juste valeur; les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Les profits ou les pertes attribuables à la réévaluation sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les actifs financiers classés comme « amortis » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Intérêts à recevoir des états de la situation financière. La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

Le certificat de placement garanti (« CPG ») de VersaBank détenu par le Régime n'est pas négocié sur un marché actif. Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, le CPG de VersaBank était inscrit à la valeur nominale, qui se rapproche de sa juste valeur.

### b) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

### c) *Dépréciation d'actifs financiers*

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les sommes à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global, les subventions à recevoir et les intérêts et dividendes à recevoir.

À chaque date de clôture, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes au titre des sommes à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global, des subventions à recevoir et des intérêts et dividendes à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Étant donné la nature à court terme et la qualité de crédit supérieure des créances, le Régime a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

### d) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en des placements dans des titres du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les 90 jours suivant la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net.

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### e) Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les intérêts pour les paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du montant du capital impayé et du taux d'intérêt nominal applicable. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements connexes et sont comptabilisés dans les états du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, mais n'est pas incluse dans les paiements aux bénéficiaires tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

### f) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

#### *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

### g) Cotisations des souscripteurs

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

### h) Subventions gouvernementales

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

## 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

### *h) Subventions gouvernementales (suite)*

Chaque enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (le « REECA »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre du REECA qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours de l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné et iii) qu'ils respectaient le montant minimal des cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEEFCB dans les délais suivants : i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales reçues dans le cadre du Régime à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime.

### 3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables critiques et formuler des jugements qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les révisions.

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Régime dans le cadre de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous.

a) *Évaluation de la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif*

Le Régime détient des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme le CPG de VersaBank. Ceux-ci sont évalués au moyen de modèles d'établissement de prix reposant sur des données d'entrée observables et non observables qui nécessitent la formulation d'estimations et d'hypothèses. Les modifications apportées aux hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées. Se reporter à la note 6 pour obtenir plus de détails concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Régime.

b) *Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur*

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, la direction doit porter des jugements importants au sujet des caractéristiques de ces instruments. Le jugement le plus important a trait au classement du portefeuille de placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement fournit de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait à l'incidence des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime. Ce classement cadre avec la stratégie du Régime décrite dans le prospectus. L'activité du Régime consiste à investir dans des actifs financiers dans le but de tirer parti de leur rendement global sous forme d'intérêts et de variations de la juste valeur.

### 4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (Les ACGI) des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait à l'actif du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b) Les débiteurs du Régime comprennent un montant de 0 \$ (2020 – 990 136 \$) à recevoir de la Fondation pour les PAE discrétionnaires à des souscripteurs. Les créiteurs du Régime comprennent un montant de 0 \$ (2020 – 5 467 044 \$) à verser à REEEG, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais perçus, un montant de 85 768 \$ à verser au Régime d'épargne-études Avancé et un montant de 638 659 \$ (2020 – 179 612 \$) à verser à Les ACGI, réglé par l'entremise de la Fondation pour les frais d'administration engagés en 2020. Le Régime doit 2 256 774 \$ (2020 – 0 \$) à la Fondation au titre de frais perçus des souscripteurs.
- c) REEEG a reçu des frais de souscription qui sont déduits des cotisations faites par les souscripteurs et au 31 décembre 2020, aucuns frais de souscription ne sont à recevoir des souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à Les ACGI de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds; ces frais payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à REEEG jusqu'en décembre 2020 et à Les ACGI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2021 et 2020

#### 5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2020 s'établissent comme suit :

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	<b>468 711 858</b>	460 394 698
Cotisations des souscripteurs	<b>47 966 814</b>	57 673 107
Frais de souscription	<b>(130 624)</b>	(1 319 183)
Frais de tenue de compte	<b>(2 380 326)</b>	(1 461 161)
Primes d'assurance	<b>(254 548)</b>	(281 657)
Frais pour services spéciaux	<b>(262 546)</b>	(492 573)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	<b>(47 181 539)</b>	(45 801 373)
Solde à la fin de l'exercice	<b>466 469 089</b>	468 711 858

#### 6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données d'entrée importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données d'entrée non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>2021</b>
	\$	\$	\$	Total
				\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2021				
Équivalents de trésorerie	—	<b>46 647 788</b>	—	<b>46 647 788</b>
Titres à revenu fixe	—	<b>654 679 062</b>	<b>10 000 000</b>	<b>664 679 062</b>
Titres de capitaux propres	<b>52 450 239</b>	—	—	<b>52 450 239</b>
	<b>52 450 239</b>	<b>701 326 850</b>	<b>10 000 000</b>	<b>763 777 089</b>

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2021 et 2020

#### 6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2020
	\$	\$	\$	Total
				\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2020				
Équivalents de trésorerie	—	13 308 086	—	13 308 086
Titres à revenu fixe	—	606 520 461	10 000 000	616 520 461
BCP	—	—	30 135 000	30 135 000
Titres de capitaux propres	70 549 041	—	—	70 549 041
	<u>70 549 041</u>	<u>619 828 547</u>	<u>40 135 000</u>	<u>730 512 588</u>

Aucun instrument financier n'a été transféré entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 mars 2021 et 2020.

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans le CPG de VersaBank. Les prix de ces titres sont établis en fonction de modèles d'évaluation. La donnée d'entrée non observable la plus importante utilisée dans le modèle d'évaluation est le taux de rendement utilisé pour évaluer les titres. La direction estime qu'une hausse ou une baisse de 1 % du taux de rendement utilisé se traduirait par une baisse ou une hausse de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires d'environ 0 \$ (2020 – 301 350 \$).

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données d'entrée non observables (niveau 3) est présenté comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Solde d'ouverture	<b>40 135 000</b>	90 452 000
Produit de l'arrivée à échéance et de la vente	<b>(30 000 000)</b>	(50 000 000)
Variation des profits (pertes) latents	<b>(135 000)</b>	(317 000)
Solde de clôture	<b>10 000 000</b>	40 135 000

#### 7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et les revenus sur les subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2021 et 2020

## 8. Gestion des risques

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime, comme il est indiqué dans le prospectus du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

### a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a repéré deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux titres de capitaux propres.

### i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020.

	<b>2021</b>	2020
	<b>%</b>	%
Moins de 1 an	<b>9,4</b>	13,3
De 1 an à 3 ans	<b>8,3</b>	16,2
De 3 à 5 ans	<b>15,9</b>	8,1
Plus de 5 ans	<b>66,4</b>	62,4
	<b>100,0</b>	100,0

Au 31 mars 2021, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (31 mars 2020 – 1 %), la valeur totale du portefeuille d'instruments de créance, excluant les BCP, aurait augmenté ou diminué d'approximativement 46,9 M\$ (31 mars 2020 – 46,1 M\$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon significative.

## 8. Gestion des risques (suite)

### a) *Risque de marché (suite)*

#### ii) *Autre risque de prix*

L'autre risque de prix représente le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. Les catégories d'actif les plus touchées par l'autre risque de prix représentent 7,3 % (31 mars 2020 – 5,2 %), les titres de capitaux propres représentent 6,8 % (31 mars 2020 – 9,5 %) du portefeuille.

Au 31 mars 2021, si les prix des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 1 086 000 \$ (31 mars 2020 – 804 204 \$). Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer.

#### iii) *Risque de change*

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les taux de change. Le Régime détient des FNB inscrits sur les marchés canadiens comportant une exposition sous-jacente à des titres américains libellés en dollars américains, lesquels représentent 6,3 % (31 mars 2020 – 4,7 %) du total des placements du Régime. La juste valeur du total des placements du Régime aurait augmenté ou diminué d'environ 488 500 \$ (31 mars 2020 – 354 000 \$) si le taux de change du dollar canadien s'était déprécié ou apprécié de 1 %. Dans les faits, la variation réelle pourrait différer de façon significative.

### b) *Risque de crédit*

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement du Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les titres à revenu fixe du Régime sont exposés au risque de crédit.



## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2021 et 2020

## 8. Gestion des risques (suite)

### b) Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établissait comme suit :

	2021 %	2020 %
Notations des obligations		
AAA (élevée)/AAA/AA (élevée)/AA (faible)	<b>57,10</b>	54,46
AA/A (élevée)/A	<b>26,02</b>	20,61
BBB/BB/BBB (élevée)	<b>15,35</b>	9,78
Sans notation	<b>1,53</b>	15,15
	<b>100,00</b>	100,00

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Moody's Investors Service et Standard & Poor's, entre autres, ont aussi fourni des notations. Le CPG de VersaBank est composé de titres de créance sans notation.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et il investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités prévus. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les PAE. L'échéance des autres passifs financiers est de moins de un mois.

## 9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 10 mars 2020, Les ACGI, REEEG et Sam Bouji, l'unique actionnaire de Les ACGI et REEEG, ont conclu avec la CVMO une entente de règlement (l'« entente », l'« entente de règlement » ou l'« ordonnance »), qui est assujettie à certaines conditions, dont les suivantes :

- i) REEEG entamera le processus de renonciation à son inscription à titre de courtier en régimes de bourses d'études, et elle a consenti à la suspension immédiate de son inscription durant le processus et a remis au personnel un consentement signé à cet effet;
- ii) Les ACGI a ouvert un compte bancaire en son nom aux fins exclusives du dédommagement des bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants, comme il est décrit dans l'entente de règlement, qui sera détenu de façon distincte des actifs de Les ACGI auprès d'une institution financière canadienne dans un compte en fiducie désigné pour les bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants (le compte à usage particulier);
- iii) M. Bouji a payé la somme de 190 000 \$ à la CVMO relativement aux coûts prévus dans l'entente.

Les ACGI n'agira pas comme gestionnaire de fonds de placement pour un autre fonds de placement que le Fonds Iman de Global et les régimes de Global (le Régime d'épargne-études Génération et le Régime d'épargne-études Avancé). De plus, il est interdit à Les ACGI de distribuer des parts des régimes de Global, sous réserve de certaines exceptions précisées dans l'ordonnance.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

31 mars 2021 et 2020

---

#### 9. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (suite)

Jusqu'à ce que REEEG et Les ACGI aient effectué tous les paiements au compte à usage particulier à la satisfaction du gestionnaire de la CVMO, Les ACGI ne peut, sans le consentement écrit préalable du personnel :

- i) réduire son capital de quelque façon que ce soit, y compris par le rachat ou l'annulation de ses actions;
- ii) réduire ou rembourser la dette d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un associé, d'un actionnaire, d'une société liée ou d'une entreprise associée, ni toute autre dette subordonnée;
- iii) effectuer, directement ou indirectement, des paiements sous forme de prêt, d'avance, de prime, de dividende et de remboursement de capital ou de toute autre distribution d'actifs à un administrateur, un dirigeant, un associé, un actionnaire, une société liée ou une entreprise associée.

Sous réserve des lois applicables aux biens non réclamés, si Les ACGI, bien qu'elle ait pris toutes les mesures raisonnables pour y arriver, n'a pas réussi à localiser un ou plusieurs bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants cinq ans après la date de l'ordonnance, le total des montants dus à ces bénéficiaires sera versé à l'organisme Passeport pour ma réussite.

## Régime d'épargne-études Génération

### Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études

Exercice clos le 31 mars 2021

	Nombre de parts en circulation \$	Montant du capital et du revenu cumulé \$	Subventions gouvernementales et revenu cumulé \$	Total \$
<b>Année d'admissibilité</b>				
2000	41	5 324	1 313	6 637
2001	21	3 664	801	4 465
2002	50	3 028	1 609	4 637
2003	289	20 459	6 442	26 901
2004	959	84 538	14 549	99 087
2005	1 565	147 236	40 860	188 096
2006	3 010	183 551	51 675	235 226
2007	5 235	300 060	79 566	379 626
2008	9 373	354 604	100 461	455 065
2009	13 793	491 000	163 539	654 539
2010	21 072	788 425	229 449	1 017 874
2011	28 731	977 484	354 412	1 331 896
2012	41 149	1 393 401	450 762	1 844 163
2013	45 512	1 670 964	629 687	2 300 651
2014	52 974	2 359 797	824 945	3 184 742
2015	64 699	3 778 216	1 291 599	5 069 815
2016	74 727	5 011 699	1 747 651	6 759 350
2017	86 569	7 661 306	2 603 583	10 264 889
2018	109 085	11 878 450	3 911 866	15 790 316
2019	122 539	17 530 371	5 858 662	23 389 033
2020	141 085	28 335 422	8 904 029	37 239 451
2021	145 814	52 349 652	14 793 523	67 143 175
2022	161 566	56 004 190	20 672 673	76 676 863
2023	166 731	53 869 150	21 600 682	75 469 832
2024	179 707	54 176 538	22 443 910	76 620 448
2025	188 484	51 849 927	22 290 417	74 140 344
2026	176 271	44 194 335	19 942 101	64 136 436
2027	160 460	35 583 894	16 717 279	52 301 173
2028	143 226	28 534 529	13 699 316	42 233 845
2029	131 271	22 982 848	11 256 471	34 239 319
2030	109 751	16 897 190	8 629 573	25 526 763
2031	92 396	12 456 670	6 481 538	18 938 208
2032	71 466	8 110 274	4 476 913	12 587 187
2033	50 376	4 697 072	2 687 215	7 384 287
2034	45 730	3 962 538	1 922 276	5 884 814
2035	33 997	2 050 351	1 165 045	3 215 396
2036	24 052	886 799	614 457	1 501 256
2037	10 425	160 451	190 601	351 052
<b>31 mars 2021</b>	<b>2 714 201</b>	<b>531 745 407</b>	<b>216 851 450</b>	<b>748 596 857</b>
31 mars 2020	2 730 484	523 713 204	211 595 489	735 308 688

## Régime d'épargne-études Génération

### Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études

Exercices clos les 31 mars 2021 et 2020

	Nombre de contrats à l'ouverture	Rentrées de contrats	Sorties de contrats	Nombre de contrats à la clôture
Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiements d'aide aux études :				
<b>2021</b>	<b>55 732</b>	<b>19</b>	<b>6 753</b>	<b>48 998</b>
2020	60 598	740	5 606	55 732

	2021	2020
	\$	\$
Le tableau suivant présente un rapprochement du tableau 1 et des états de la situation financière :		
Montant total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu cumulé (tableau 1)	<b>748 596 857</b>	735 308 688
Représentés dans les états de la situation financière par les éléments suivants :		
Cotisations des souscripteurs	<b>466 469 089</b>	468 711 858
Cumul des subventions gouvernementales	<b>189 047 815</b>	188 866 021
Revenu gagné au titre des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales, déduction faite des transferts	<b>94 260 064</b>	79 011 654
	<b>749 776 968</b>	736 589 533
Moins : subventions gouvernementales à recevoir	<b>1 180 111</b>	1 280 845
	<b>748 596 857</b>	735 308 688